



Agence Territoriale Ile de France Ouest
27, rue Édouard Charton – 78000 Versailles

**CIRCULATION SUR LES ROUTES FORESTIERES
EN FORET DOMANIALE DE MEUDON**

Le Directeur d'Agence,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 1996, et plus spécialement son article 3, sur la réglementation de la circulation en forêt domaniale de MEUDON

Vu l'autorisation accordée pour la manifestation organisée par l'Association Paris-Versailles le dimanche 29 septembre 2019.

DECIDE

Les routes forestières de l'Allée Noire, la Queue des étangs et Royale seront fermées à la circulation publique le dimanche 29 septembre 2019 pour permettre l'organisation de la course « Paris-Versailles » ;

Fait à Versailles, le 20 septembre 2019

Le Secrétaire Général



Frédéric BAILLY